



Trèbes.

N° 26/2024

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 011-211103973-20240628-26_2024-BF

FOLIO 233



L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-HUIT JUIN, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. SENTENAC. OLLAGNIER. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoint.

MMES. MM. PIEDRA. CASTANS. DE PRADO. DIEDRICH. GRAVES. LAFON. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. VIC.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME GARINO
MME LAROCHE
MME MEDVES
MME JOURDA
M. QUESNEL
M. LASGOUZES
MME NICOLAÏ
M. PANERO
MME DENAT

PROCURATIONS :

MME GARINO à M. OLLAGNIER
MME LAROCHE à MME BILLECI
MME MEDVES à MME GALY
MME JOURDA à M. le Maire
M. QUESNEL à M. PIEDRA
M. LASGOUZES à M. MAYNARD
MME NICOLAÏ à MME SAINT-ANDRÉ
M. PANERO à MME VIC

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Approbation du compte de gestion 2023 de la commune de Trèbes

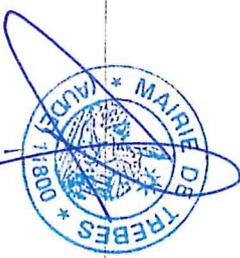
VU les articles L. 1612612 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé par M. Didier Carbonnel du compte de gestion 2023 M57 du comptable public, qui retrace les résultats suivants :

DÉPARTEMENT
de l'Aude
COMMUNE de TREBES
ou _____ (2)

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU CONSEIL
 DU COMITÉ SYNDICAL



SEANCE DU 28 juin 2024,
concernant l'approbation du compte de gestion présenté
par Me QUINTANE Alain, receveur

- Le Conseil municipal Le Conseil _____ Le Comité syndical (1)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant _____

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

T.S.V.P

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024
ID : 011-211103973-20240628-26_2024-BF



1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice _____ en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes : _____

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice _____, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1) ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

Fait et délibéré à TREBES le 28 juin 2024

Ont signé au registre des délibérations : M/M. _____

Pour expédition conforme :

(1) Rayer la mention inutile.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024
ID : 011-211103973-20240628-26_2024-BF



[Handwritten signature]